

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 28 mars 2019

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2018,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

Les états financiers pour l'année 2018 sont approuvés.

Art. 2 Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle est dotée pour un montant de 111 millions de francs en 2018 et s'élève à 710 millions de francs au 31 décembre 2018.

Art. 3 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2018, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Art. 4 Corrections d'erreurs

Sont approuvées les erreurs corrigées dans le bouclage des comptes 2018 ainsi que les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers individuels 2018, avec les conséquences suivantes :

- a) le résultat net positif 2017 est de 70 millions de francs, au lieu de 69 millions de francs;

- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2017 s'élèvent à 2 563 millions de francs, au lieu de 2 582 millions de francs;
- c) la réserve conjoncturelle au 31 décembre 2017 est inchangée et s'élève à 599 millions de francs.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'exercice 2018.

Ce projet de loi est basé sur :

- le « rapport sur les comptes individuels 2018 » (tome 1) ;
- le « rapport sur les comptes de fonctionnement 2018 par programme » (tome 2);
- le « rapport sur les comptes d'investissement 2018 par politique publique » (tome 3).

L'exposé des motifs des comptes individuels 2018 du Conseil d'Etat, publié en première partie du « rapport sur les comptes individuels 2018 » (tome 1) constitue la partie générale du présent exposé des motifs.

Le rapport de l'organe de révision est joint aux états financiers dans le rapport sur les comptes individuels 2018 (tome 1).

Le rapport sur les fonds affectés, les financements spéciaux et les libéralités de tiers affectées, qui ne transitent pas par le compte de résultat (approche bilan/bilan), est joint au tome 1.

Le tome 1 contient également l'attestation annuelle sur les obligations vertes et leur suivi; cette attestation a fait l'objet d'un contrôle spécifique de la Cour des comptes.

L'approbation de la gestion du Conseil d'Etat fait l'objet d'un projet de loi distinct.

Commentaires par article

Art. 1 Etats financiers

L'article 1 traite de l'approbation formelle des états financiers.

Les états financiers figurent dans la partie « états financiers » du rapport sur les comptes individuels 2018 (tome 1). Ils comprennent le compte de résultat, le compte d'investissement, le tableau des flux de trésorerie, le bilan,

le tableau de mouvements des fonds propres (situation nette) et les notes annexes.

Les états financiers de l'Etat de Genève pour l'exercice 2018 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 19 742 millions de francs;
- le résultat net présente un résultat positif de 222 millions de francs;
- l'investissement net selon le compte d'investissement est de 497 millions de francs;
- la variation nette des liquidités est de 12 millions de francs;
- le total des fonds propres est de 3 000 millions de francs.

Art. 2 *Réserve conjoncturelle*

La réserve conjoncturelle figure dans les fonds propres (voir tableau de mouvements des fonds propres des états financiers).

L'attribution à la réserve conjoncturelle ou son utilisation se font après détermination du résultat annuel.

En cas d'exercice bénéficiaire, la réserve conjoncturelle ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent de revenus qui ressort du compte de résultat, pour autant que les investissements soient autofinancés. Pour 2018, sa dotation se monte à 111 millions de francs (voir annexe 5.20 des états financiers).

Art. 3 *Crédits supplémentaires*

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2018 sont présentés dans le tome 2 du rapport sur les comptes 2018.

Les crédits supplémentaires sont destinés à couvrir des dépassements au budget de fonctionnement.

Les dépassements de crédits sont présentés par nature et par programme et s'entendent sans compensation. Ainsi, il est possible d'avoir pour une nature de charge des dépassements de crédit au niveau des programmes et une économie au niveau des comptes de l'Etat de Genève pour le total de cette même nature.

Art. 4 **Corrections d'erreurs**

Des erreurs, telles que détaillées dans la note annexe 10 des états financiers, ont été corrigées selon la méthode rétrospective conformément à la norme IPSAS 3. Cette méthode vise à corriger les comptes des exercices antérieurs comme si l'erreur n'avait jamais été commise. Pour ce faire, il convient de corriger les années concernées par les erreurs mais, en pratique, seule l'année comparative (N-1) est corrigée. Cela implique l'approbation formelle du nouveau solde par le Grand Conseil. Concrètement, dans le cas des états financiers 2018, les erreurs liées à l'exercice 2017 sont corrigées par le résultat 2017. En revanche, les erreurs concernant les résultats antérieurs à 2017 sont corrigées par les fonds propres au 1^{er} janvier 2017 (équivalents aux fonds propres au 31 décembre 2016).

Les corrections d'erreurs contribuent à :

- augmenter de 1 million de francs le résultat net positif 2017; et à
- réduire de 19 millions de francs les fonds propres au 1^{er} janvier 2017.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes consultables sur internet :

<https://www.ge.ch/document/comptes-2018>

- 1) *Tome 1 du rapport sur les comptes 2018 (états financiers individuels)*
- 2) *Rapport de l'organe de révision*
- 3) *Rapport sur les fonds et libéralités*
- 4) *Rapport et attestation de la Cour des comptes sur les informations relatives aux emprunts obligataires verts au 31 décembre 2018*

Annexe

Liste des crédits supplémentaires

Crédits supplémentaires - Compte de fonctionnement 2018

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				2'998'384	3'267'556
A02	Conseil d'Etat	13'796'315	13'586'863	209'452	338'556
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	41'348'137	38'559'205	2'788'932	2'929'000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				6'522'358	6'567'657
A06	Cour des comptes	289'269	254'006	35'263	39'284
E03	Gestion des eaux	8'523'019	8'136'544	386'475	386'476
E04	Agriculture et nature	5'795'246	5'777'853	17'393	31'414
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	2'303'952	2'196'269	107'683	107'683
G04	Protection du patrimoine bâti et des sites	1'958'275	1'898'809	59'466	59'466
H03	Population, droit de cité et migration	1'937'612	1'659'372	278'240	278'241
I02	Production et perception des impôts	5'332'913	5'080'886	252'027	252'028
J01	Pouvoir judiciaire	37'376'410	34'887'292	2'489'118	2'516'370
M02	Infrastructures routières et de transports publics	19'611'093	16'761'788	2'849'305	2'849'305
M03	Admission à la circulation routière et à la navigation	1'638'688	1'597'113	41'575	41'575
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000			5'814	5'815
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				30'777'808	32'122'931
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					
	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	313'417'658	300'417'658	13'000'000	13'000'000
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	25'046'894	23'124'500	1'922'394	2'000'000
C04 Soutien à la famille et à l'intégration					
	PIC - Programme d'intégration cantonal	3'729'132	3'456'369	272'763	199'500 (1)
D02 Sport et loisirs					
	Genève Futur Hockey	980'298	480'298	500'000	500'000
	Soutien à la relève sportive	1'168'000	494'000	675'000	808'000
E04 Agriculture et nature					
	Promotion de l'agriculture non soumis à la LIAF	2'086'500	186'500	1'900'000	1'900'000
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques					
	Subsides pour la formation scolaire spéciale	22'197'011	20'403'036	1'793'975	1'950'000
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité					
	Frais de placements éducation spécialisée OEJ	24'169'722	23'068'911	1'100'811	1'930'000
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées					
	Soins à domicile privés	3'130'488	0	3'130'488	3'394'693
	Effet LIMA EMS	3'864'842	0	3'864'842	4'283'919
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					
	Participation Cantonale LACI	14'799'000	14'000'000	799'000	799'000
M01 Transport et mobilité					
	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	3'026'682	2'533'213	493'469	327'511 (2)
	Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	15'025'067	13'700'000	1'325'067	1'325'068
TOTAL I				40'298'551	41'958'144

(1) Le DCS a déposé le 27 novembre 2018 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de CHF 199'500. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 19 décembre 2018. Le dépassement entre les comptes 2018 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

(2) Le DI a déposé le 5 avril 2018 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de CHF 327'511. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 25 avril 2018. Le dépassement entre les comptes 2018 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFBC

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépréciations)						75'338'004
A06 Cour des comptes		Provisions/Dépréciations		630'663	314'542	316'121
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Provisions/Dépréciations		68'005'451	-200'489	68'205'940
C05 Actions en matière d'asile et de migration		oui		171'455	155'872	15'583
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		oui		12'394'037	12'381'015	13'021
D01 Culture		oui		2'324'652	2'297'911	26'741
D02 Sport et loisirs		oui		1'870'215	1'859'610	10'606
E01 Protection de l'environnement		oui		13'253'376	13'174'225	79'151
E03 Gestion des eaux		oui		12'520'676	12'473'432	47'244
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Provisions/Dépréciations		345'500	0	345'500
F02 Enseignement secondaire II et formation continue		Provisions/Dépréciations		379'500	0	379'500
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		Provisions/Dépréciations	oui	30'500	0	30'500
H01 Sécurité publique		Provisions/Dépréciations		-6'032'810	-7'052'098	1'019'289
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Provisions/Dépréciations	oui	-1'060'198	-1'148'016	87'818
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		oui		118'169'833	117'779'519	390'314
J01 Pouvoir judiciaire		Provisions/Dépréciations		-88'600	-3'059'165	2'970'565
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées		Provisions/Dépréciations	oui	192'000	0	192'000
K02 Régulation et planification sanitaire		oui		3'747'502	3'716'028	31'474
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Provisions/Dépréciations	oui	200'000	0	200'000
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		oui		12'873'452	12'774'318	99'134
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois		Provisions/Dépréciations	oui	200'000	0	200'000
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce		Provisions/Dépréciations	oui	78'590	0	78'590
L03 Exécution de poursuites et faillites		Provisions/Dépréciations		493'747	0	493'747
M01 Transport et mobilité		oui		13'907'675	13'823'191	84'484
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/Dépréciations	oui			20'682
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)						88'637'973
B01 Etats-majors départementaux		Provisions/dépréciations et cas particuliers	oui	12'394	1'000	11'394
B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui	11'124	0	11'124
B04 Gestion des locaux et logistique		Provisions/Dépréciations		7'144'002	650'000	6'494'002
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale		Provisions/dépréciations et pertes effectives		3'794'445	2'484'000	1'310'445
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées		Provisions/dépréciations et pertes effectives		7'968'155	4'240'805	3'727'349
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées		Provisions/dépréciations et pertes effectives		5'192'625	2'763'615	2'429'010
C04 Soutien à la famille et à l'intégration		Provisions/Dépréciations		3'857'010	3'654'150	202'860
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle		Provisions/Dépréciations		462'064	20'000	442'064
E01 Protection de l'environnement		Provisions/dépréciations et pertes effectives		445'559	-6'809'156	7'254'715
E03 Gestion des eaux		Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	56'692	5'000	51'692
E04 Agriculture et nature		Provisions/dépréciations et pertes effectives		439'240	12'700	426'540
F01 Enseignement obligatoire et orientation		Pertes effectives		239'053	20'000	219'053
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité		Provisions/dépréciations et cas particuliers		427'677	71'228	356'449
G01 Logement et planification foncière		Provisions/Dépréciations		2'135'124	600'000	1'535'124
G02 Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers		Provisions/Dépréciations		6'515'074	300'000	6'215'074
H01 Sécurité publique		Pertes effectives		31'719'451	2'704'455	4'670'996
H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement		Pertes effectives	oui	45'628	0	45'628
H03 Population, droit de cité et migration		Provisions/Dépréciations	oui	23'958	10'000	13'958
H04 Sécurité civile et armée		Provisions/Dépréciations	oui	46'432	0	46'432
I01 Impôts, taxes et droits		Provisions/Dépréciations		13'197'981	84'550'000	47'420'981
I02 Production et perception des impôts		Provisions/Dépréciations	oui	200'000	0	200'000
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Pertes effectives		278'648	0	278'648
J01 Pouvoir judiciaire		Pertes effectives et cas particuliers Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		17'227'875	15'300'000	1'927'875
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention		Provisions/dépréciations et pertes effectives	oui	131'087	39'839	91'248
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers		1'210'460	60'000	1'150'460
M01 Transport et mobilité		Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui	2'044'887	0	2'044'887
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers	oui			14'964

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements
33 Amortissements du patrimoine administratif						4'024'324
B04	Gestion des locaux et logistique	Amortissements	oui	276'832'003	276'038'104	793'899
D01	Culture	Amortissements	oui	159'177	143'852	15'325
E03	Gestion des eaux	Amortissements	oui	2'974'799	2'907'977	66'823
E04	Agriculture et nature	Amortissements	oui	1'764'869	1'598'814	166'055
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Amortissements	oui	1'695'731	1'440'324	255'407
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Amortissements	oui	4'182'546	3'994'863	187'683
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	Amortissements	oui	226'024	202'510	23'514
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Amortissements	oui	313'072	284'275	28'797
F06	Prestations transversales liées à la formation	Amortissements	oui	704'621	601'639	102'982
G01	Logement et planification foncière	Amortissements	oui	2'104'404	1'564'441	539'963
G02	Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	Amortissements	oui	424'788	194'643	230'145
G03	Information du territoire et garantie des droits réels	Amortissements	oui	858'963	705'400	153'563
H01	Sécurité publique	Amortissements	oui	4'328'209	3'670'846	657'363
H04	Sécurité civile et armée	Amortissements	oui	356'420	334'586	21'834
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Amortissements	oui	311'375	295'366	16'009
M01	Transport et mobilité	Amortissements	oui	4'844'717	4'102'095	742'622
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui			22'340
34 Charges financières						1'620'315
F05	Hautes écoles	Pertes effectives	oui	105'083	0	105'083
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Pertes effectives	oui	1'508'833	0	1'508'833
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	6'399	0	6'399
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)						108'322'378
B02	Gestion transversale et départementale des ressources humaines	Provisions/Dépréciations		88'400'000	0	88'400'000
B04	Gestion des locaux et logistique	Amortissements Provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives	oui	16'290'200	16'112'892	177'308
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Amortissements et pertes effectives	oui	4'525'234	1'606'050	2'919'183
C02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	Amortissements et pertes effectives	oui	399'164	359'210	39'953
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	Amortissements et pertes effectives	oui	1'073'135	965'722	107'413
C04	Soutien à la famille et à l'intégration	Amortissements et pertes effectives	oui	251'289	226'137	25'152
C05	Actions en matière d'asile et de migration	Amortissements et pertes effectives	oui	257'088	231'356	25'733
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	Amortissements et pertes effectives	oui	120'812	108'720	12'092
E01	Protection de l'environnement	Amortissements et pertes effectives	oui	238'867	165'475	73'392
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Amortissements	oui	129'860	70'800	59'060
F05	Hautes écoles	Pertes effectives	oui	29'070'409	26'986'630	2'083'779
F05	Hautes écoles	Amortissements	oui	26'506'397	25'705'000	801'397
G01	Logement et planification foncière	Amortissements	oui	1'596'615	167'700	1'428'915
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Amortissements	oui	11'833'144	11'649'275	183'869
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Provisions/Dépréciations		2'799'907	0	2'799'907
K02	Régulation et planification sanitaire	Provisions/Dépréciations		8'795'748	56'250	8'739'498
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	Provisions/Dépréciations	oui	606'335	549'000	57'335
M01	Transport et mobilité	Amortissements	oui	618'594	283'450	335'134
M02	Infrastructures routières et de transports publics	Amortissements	oui	47'189	20'464	26'725
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui			26'533
36 Charges de transfert (liste des subventions)						12'579'089
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					
	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/dépréciations	oui	1'162'406	1'000'000	162'406
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	Provisions/dépréciations		5'539'975	2'600'000	2'939'975
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	Provisions/dépréciations		448'160	0	448'160
	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	Provisions/dépréciations	oui	174'830	0	174'830
	Chèques formation	Provisions/dépréciations	oui	5'211'146	5'150'000	61'146

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées						
	Prestations complémentaires fédérales - AVS	Provisions/dépréciations		1'827'790	-200'000	2'027'790
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions/dépréciations		522'711	50'000	472'711
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI	Provisions/dépréciations		1'696'098	212'000	1'484'098
	Prestations complémentaires cantonales - AI	Provisions/dépréciations		826'922	88'000	738'922
C04 Soutien à la famille et à l'intégration						
	Prestations complémentaires familiales		oui	18'426'734	18'237'958	188'776
	Prestations complémentaires familiales	Provisions/dépréciations		921'908	300'000	621'908
D01 Culture						
	Fondation romande pour le cinéma - Cinéforum (LRT)		oui	4'738'000	4'609'000	129'000
F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques						
	Frais de placements éducation spécialisée OMP		oui	370'790	353'308	17'482
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées						
	Hospitalisations secteur privé	Provisions/dépréciations		2'327'178	0	2'327'178
	OSAD - Provision LIMA		oui	168'480	0	168'480
L01 Réinsertion des demandeurs d'emplois						
	Mesures cantonales en faveur du chômage	Provisions/dépréciations		300'000	0	300'000
	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées		oui	1'198'610	1'000'000	198'610
M01 Transport et mobilité						
	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF		oui	2'346'815	2'314'866	31'949
	GLCT : Lignes transfrontalières		oui	4'564'804	4'500'000	64'804
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui			20'864
TOTAL II						290'522'083

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCE art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F (n'exécédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclier des comptes.

(1) Le montant se situant entre CHF 200'000 et CHF 1'000'000 F, mais n'exécédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget, la demande en autorisation de crédit supplémentaire a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 12 décembre 2018 (le crédit initial voté dans le cadre du budget pour le programme F05 Hautes écoles en nature 36 Charges de transfert étant de CHF 536'135'034).

Charges supplémentaires - Compte de fonctionnement 2018

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2018	Budget 2018	Dépassements
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)			382'229
M03 Admission à la circulation routière et à la navigation	14'205'544	13'823'315	382'229
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)			1'013'967
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	7'971'967	6'958'000	1'013'967
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors amortissements, provisions/dépréciations et pertes effectives)			294'256
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées			
Prestations d'aide sociale - AI	1'526'405	1'232'149	294'256
TOTAL III			1'690'452